#### **Groupe de Travail Mesures Pêche des sites Natura 2000**

SIC Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire SIC et ZPS Baie de Seine occidentale

Manoir de Cantepie, le 18 février 2014

<u>Compte rendu synthétique de la réunion</u>

L'AAMP remercie le PNR pour la mise à disposition de la salle.

L'ensemble des diaporamas présentés en séance sont disponibles en téléchargement à l'adresse http://baiedeseine.n2000.fr/participer-a-la-vie-des-sites/reunions-passees

## Relevé de décisions :

L'objectif de ce groupe de travail était de recueillir auprès des usagers les différentes remarques sur les mesures de gestion proposées pour préciser ces mesures (périmètres, calendrier).

En raison des délais impartis et de l'importance des mesures proposées, les représentants des pêcheurs de plaisance et des chasseurs sous-marins n'ont pas souhaité faire de propositions en séance. Ils souhaitent se réunir pour établir une proposition commune.

# Leur proposition sera présentée en groupe de travail le Vendredi 4 avril matin.

Dans la mesure du possible, cette proposition sera diffusée deux semaines avant la réunion au préalable, de façon à tenir compte des remarque formulées sur le délai de mise à dispo des documents avant la réunion.

Les pêcheurs professionnels établiront également leur position officielle vis-à-vis des propositions de mesures de gestion lors du prochain conseil du CRPMEM. Celle-ci sera validée par le Président du CRPMEM.

Les acteurs se posent des questions sur la cohérence des mesures au regard de leur activité et de leur justification au titre de Natura 2000. La réponse apportée insiste sur la réflexion partagée pour répondre aux objectifs Natura 2000 au sens large, prendre en compte les activités professionnelles, assurer une équité de traitement avec les activités de loisirs et anticiper la démarche à venir des réserves halieutiques.

En vue de la prochaine échéance, la DREAL BN a rappelé que Natura 2000 doit répondre à une <u>obligation de résultats</u> en termes de conservation des milieux et des espèces.

L'AAMP a précisé les zones à plus fort enjeu :

- Au sein de la zone de Tatihou, le secteur nord présente le plus fort intérêt notamment avec les zones de migration pour les poissons amphibalins.
- Au sein de la zone des îles S<sup>t</sup> Marcouf, l'île de terre présente le plus fort enjeu ornithologique. Un périmètre différent pourra être proposé mais la surface globale de la zone, déjà limitée, ne devrait pas être réduite pour ne pas compromettre son efficacité.

Les propositions des pêcheurs de plaisance et chasseurs sous-marins, ainsi que la position des pêcheurs professionnels seront étudiées au regard des enjeux de gestion identifiés. Un nouvel ensemble de propositions de mesures sera alors formulé et présenté dans un prochain groupe de travail.

## **Introduction de Denis RUNGETTE (DREAL BN)**

Il est rappelé que les diagnostics socio-économique et écologique ont été validés en COPIL du 18 avril 2013 et que ce groupe de travail s'inscrit dans la continuité pour tenir compte du dispositif de prise en compte des activités dans les sites Natura 2000 équivalant à évaluation d'incidence.

Ce groupe de travail est réuni pour une première présentation des propositions de mesures à l'ensemble des usagers. Ces dernières ont déjà été présentées aux professionnels qui ont pu faire différentes remarques et qui doivent encore se réunir pour formuler une position commune.

Le groupe de travail n'est pas conclusif, c'est le COPIL qui arrêtera les mesures (objectif mi 2014).

#### Présentation par Vincent TOISON (AAMP)

#### 1/ Rappel de la démarche

Les mesures ont été proposées en fonction de leur pertinence écologique et en prenant en compte les connaissances disponibles sur les pratiques : notamment via les questionnaires. Cela n'est pas suffisant mais il s'agit là de ce qui nous a été fourni et qui a été validé par le COPIL.

Des éléments plus précis concernant les pratiques doivent être pris en compte pour préciser les mesures. C'est l'objet de la réunion. Différentes remarques nous ont déjà été formulées :

- importance des zones rocheuses pour les chasseurs sous marins
- zone importante pour les ligneurs au nord et à l'est des iles s<sup>t</sup> Marcouf
- zone importante pour les dragueurs à coquille au nord et à l'est de Grandcamp
- répartition non homogène des zones de restriction proposées : concentration en baie de Seine et absence sur le Nord.

Le travail est déjà engagé avec les pêcheurs professionnels. Les discussions vont se poursuivre entre le CRPMEM-BN et les services de l'Etat.

Les mesures proposées constituent une réponse aux directives Natura 2000 « Habitats-faune-flore » et « oiseaux » et participent de façon cohérente aux objectifs de la DCSMM (Directive cadre stratégie pour le milieu marin) et aux engagements du Grenelle de la mer sur les réserves halieutiques (retranscrits dans la Loi biodiversité à venir). Concrètement, il s'agit de faire en sorte que les mesures mises en place pour la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire contribuent également à la gestion des ressources halieutiques par la protection des habitats fonctionnels et d'individus reproducteurs.

La hiérarchisation des enjeux tient compte de l'importance nationale, locale et des fonctionnalités des habitats. La baie de Seine occidentale joue sur ce dernier point le rôle de nourricerie pour les poissons plats (10% des soles de Manche Est proviennent de ce secteur, d'après Le Pape (2005) et Riou (1999)).

La prise en compte de la pêche professionnelle dans les sites Natura 2000 est cadrée par la circulaire du 30/04/2013 qui impose la réalisation d'une analyse de risque de dégradation des habitats par les activités de pêche (méthode MNHN) et la proposition de mesures réglementaires. Cette démarche équivaut à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 pour la pêche professionnelle. L'harmonisation est faite par la DIRM à l'échelle de la façade pour garantir un traitement équitable des pratiques. Les principaux résultats de cette analyse ont été présentés (cf. présentation).

## **Questions / remarques :**

- C. Paul : la corrélation de la zone non chalutée des 1.5 milles avec les zones les plus sensibles est un raccourci un peu rapide ; ce ne sont pas les mêmes types d'habitats de part et d'autre de cette limite : ils sont plus vaseux à la côte.
- V. Toison : Ce sont les pêcheurs qui ont demandé en réunion que soient présentés les résultats dans et hors des zones chalutées. Pour l'analyse de la sensibilité, les données ont bien sûr été traitées par type d'habitat.
- J. Morin: Il existe une carte des gisements mouliers depuis 1982 qui tient compte de leur variabilité interannuelle. Il faudrait l'intégrer à l'état des lieux. La conservation d'un stock de géniteurs de moule est une question délicate étant donné la variabilité spatiale de l'origine des larves, et l'influence des facteurs environnementaux (résultats de l'étude DILEMMES). Une gestion par zone n'est pas forcément la plus pertinente.
- N. Hamon : les cartes ont été établies pour 2010 et 2011 mais le gisement de Barfleur fermé à cette date est figuré comme une zone potentiellement importante. Les variabilités de l'abondance de ces gisements est précisée dans l'état des lieux.
- V. Toison : Les mesures de gestion par stock (quotas, périodes...) sont de la compétence du CRPMEM, mais cette gestion ne répond pas forcément aux enjeux Natura 2000. La conservation des habitats impose une spatialisation ; une telle mesure ne serait être proposée que si elle apparaissait nécessaire et était approuvée par les professionnels.

#### 2/ Retours d'expérience sur des réserves de pêche

Synthèse des travaux de l'Agrocampus réalisée sous le pilotage notamment de l'AAMP et du Comité national des pêches maritimes et élevages marins. (voir la présentation)

# Questions:

- C. Paul: Les résultats des réserves dépendent des objectifs de départ, selon qu'ils concernent des espèces sédentaires ou mobiles, et des espèces ayant une relation avec le stock de géniteurs ou qui en sont indépendantes (coquille st-Jacques par exemple). Quand il n'y a pas de relation entre les géniteurs et l'intensité de recrutement, on n'a pas besoin de conserver une ressource suffisante non exploitée.
- V. Toison : Pour les espèces moins dépendantes du stock, la constitution de stock de géniteur permet d'assurer un recrutement minimal lors des mauvaises années. Les pêcheurs de l'Île de Man y ont trouvé un intérêt et ont demandé à poursuivre et étendre la réserve.
- Pour les espèces mobiles, des effets positifs sont également observés (cf. présentation). Les anglais recommandent une dimension minimale de 5 km pour les prendre en compte (JNCC). Enfin, le rapport d'Agrocampus recommande la protection des zones fonctionnelles ce qui est proposé ici (présence de nourriceries).
- D. Rungette : Les réseaux de réserve sont en outre plus adaptés, pour les espèces qui se déplacent
- P. Françoise : dans le cas de l'île de Man, il y a également eu l'instauration d'une zone tampon interdite aux plus gros bateaux ; cela a accru l'efficacité de la réserve.

# 3/ Présentation des mesures et discussions (voir document et présentation)

Certaines questions étant revenues à plusieurs reprises, elles ont ici été regroupées par thème. Il a été rappelé à plusieurs reprises que les mesures présentées sont des propositions et qu'elles sont pertinentes d'un point de vue écologique. Les autres sites marins feront également l'objet de ce travail. Le but de la réunion n'est pas de valider ces mesures.

## Pertinence sur le plan halieutique des mesures proposées :

- Comment se fait le lien entre Natura 2000 et les réserves halieutiques ? Y a-t-il possibilité de réglementer la pêche de loisir au sein de Natura 2000 ? L'AAMP est-elle la mieux placée pour faire des propositions de gestion halieutique ? La chasse sous-marine est une pêche sélective. Les pêcheurs ne sont pas opposés à des mesures de gestion, encore faut-il qu'elles soient justifiées.
- Les plaisanciers / pêcheurs sous marins estiment ne pas avoir d'impact sur les poissons amphibalins, les oiseaux et mammifères marins; les autres poissons ne sont pas d'Intérêt Communautaire pour Natura 2000. L'équité n'est pas un argument, il faut interdire ce qui est impactant, pas le reste
  - ⇒ L'AAMP n'est pas compétente pour la gestion purement halieutique (c'est le rôle de la DIRM et des CRPMEM), mais elle veille à ce que les mesures mises en place via Natura 2000 y contribuent.
  - □ L'ensemble des propositions constitue une réponse cohérente aux différents objectifs (Natura 2000, DCSMM, réserve halieutique via loi biodiversité) pour éviter le mille feuille. Cette approche globale est demandée depuis longtemps.
  - ⇒ Les mesures sont proposées au vu des résultats de l'analyse de risque liés à la pêche professionnelle, et dans un souci d'équité vis-à-vis de la pêche de loisir.
- Diverses propositions sont faites: récifs artificiels, périodes de repos biologique, harmonisation des tailles.
  - ⇒ Ces propositions, bien que pertinentes, relèvent de la gestion uniquement halieutique. Ce n'est pas à Natura 2000 de les mettre en place (cf. ci-dessus).
  - ⇒ Les récifs artificiels ne sont pas forcément incompatibles avec Natura 2000 mais ils peuvent modifier l'habitat naturel. Ils devront donc faire l'objet d'une évaluation des incidences.
- Le plus important serait de protéger les frayères.
  - ⇒ La protection des frayères (et des nourriceries) est un aspect important de la Loi biodiversité en cours d'examen. La réflexion est initiée au niveau national (loi biodiversité en cours), mais cela ne pourra pas uniquement être traité via Natura 2000. Sur le site baie de Seine occidentale il existe un enjeu très fort de nourricerie qui fait partie des objectifs de gestion du Document d'objectifs (DOCOB).
- Pertinence de mesures spatiales pour des espèces mobiles ?
  - ⇒ (Voir ci-dessus point 2) Les réserves peuvent contribuer à la protection d'espèces mobiles, dans la mesure où elles sont de dimensions suffisantes ou si elles protègent les zones fonctionnelles.
- Pertinence de mesures sur les zones intertidales ?
  - ⇒ Les estrans n'ont pas été étudiés sur le site, mais les zones intertidales sont généralement très importantes pour les juvéniles de poissons plats. Il y a un étagement depuis l'estran (où l'on retrouve les plus petits individus) vers le large au cours de la croissance des poissons.
  - □ L'IFREMER confirme : les suivis réalisés dans 50 cm d'eau ont révélé des densités très fortes de juvéniles.
     IL est rappelé à cette occasion la différence entre frayères (lieu de pontes) et nourricerie (Lieu de grossissement des jeunes poissons), terme souvent confondu
- MN. Leborgne : pour combien de temps sont prises ces mesures ? Combien de temps se donne-t-on pour connaître leur efficacité ?
  - ⇒ V. Toison : il n'apparait pas pertinent d'envisager des réouvertures (conclusions du rapport Agrocampus), ou des jachères. Si les mesures sont efficaces, les zones ne seront pas ré-ouvertes à la pêche.

## Impact économique des mesures proposées :

- M. le Maire de Grandcamp-Maisy: Les restrictions des activités de pêche liées à Natura 2000 se cumulent avec d'autres usages (EMR, granulats...). Quelle est la place qui reste à la pêche professionnelle? Comment vont vivre les communes littorales où la pêche est importante?
- P. Françoise: les pêcheurs professionnels seront intransigeants sur le maintien de la pêche à la coquille à l'est de Grandcamp. En revanche, ils sont prêts à faire des concessions à l'ouest du site et pour le chalutage de la sole.
- C . Paul : les mesures risquent d'engendrer des problèmes de cohabitation et des reports d'activité de pêche dans des zones plus au large, au détriment des autres navires, dans une bande côtière déjà saturée.
  - D. Rungette: Ces mesures ont été présentées aux pêcheurs professionnels locaux; ils se sont exprimés et ont fait des recommandations sur certaines zones. Il faut replacer le débat dans un cadre plus large: les réserves halieutiques ont été réfléchies à l'issu d'un constat (état des stocks halieutiques, préservation des milieux) et vont se mettre en place dans les années qui viennent, aujourd'hui, il est possible de le faire de facon concertée.
  - ➡ C. Paul : il y aura une réunion officielle en mars pendant laquelle le CRPMEM adoptera sa position officielle.
     Mais ce sont des secteurs très fréquentés.
- Ces mesures auront des conséquences sur les communes locales, sur leur attrait touristique, sur les activités des ports et des vendeurs de matériel de pêche :
  - ⇒ Les aires marines protégées peuvent au contraire accroître la fréquentation en contribuant à préserver le patrimoine naturel marin et en faisant connaître le site. L'effet peut être très positif pour l'économie locale. Ainsi les retombées économiques du parc de Port Cros sont estimées à plusieurs millions d'euros [Pour la réserve des 7 iles, dans les côtes d'Armor, ce chiffre est estimé à 4 millions].

# Premiers éléments sur les périmètres proposés

- Les zones rocheuses, ou se pratique la chasse sous marine sont en quasi-totalité dans les zones proposées.
- Au niveau des îles St Marcouf, l'effet bordure sera limité car il n'y a pas de roches aux alentours.
  - ⇒ Les espèces comme les bars, les lieus ne seront pas cantonnés dans les réserves. Cet argument (« les poissons ne sortiront pas de la réserve ») est par ailleurs contradictoire avec celui avancé précédemment sur la mobilité des espèces qui amoindrirait l'efficacité des réserves.
- Pourrait-on envisager la séparation de la zone des îles St Marcouf en deux de façon à maintenir la pêche sur l'île du large et à inclure une partie des bancs de sable propices au lançon qui servent à nourrir les oiseaux et les zones de maerl? Il serait regrettable de ne plus pouvoir mettre le masque sous l'eau dans ce site exceptionnel.
  - ⇒ V. Toison + D. Rungette : c'est envisageable car l'île de terre est celle qui présente le plus d'enjeux, mais pour garder un effet significatif la taille globale de la zone est déjà petite et ne doit pas être réduite.
  - ⇒ Par ailleurs la plongée d'observation resterait autorisée sur ce site et les zones de réserve sont encore plus intéressantes pour la plongée.
  - ⇒ L'habitat à maërl au sud de l'île de Terre a disparu ; il est maintenant envahi par la crépidule. Mais on pourrait envisager une restauration de ce site.
- Au niveau de Tatihou: il n'y a pas trop de problème pour les plaisanciers à l'est de Tatihou (cela n'est peut être
  pas valable pour la chasse sous marine). Personne ne va par exemple sur les Anes où la navigation est
  dangereuse. Le secteur le plus dérangeant est situé au sud: il y a beaucoup de bateaux de 4-5m qui vont
  pêcher entre la Hougue et Tatihou; il peut être difficile pour ces petits bateaux de se reporter plus au large.
- G. Bamas: Le saumon vient du nord (des roches du Dranguet), il passe entre la pointe de Saire et Tatihou et remonte vers l'estuaire en octobre-novembre.
  - ⇒ Cette zone le secteur nord présente le plus fort intérêt notamment avec les zones de migration pour les poissons amphibalins.
- Pourquoi ne pas mettre en réserve l'anse du cul de loup qui est une nourricerie importante?
  - AAMP : Bien que ce soient des nourriceries, cette zone est trop éloignée du site Et présente moins d'enjeu vis-à-vis des poissons migrateurs et des oiseaux marins.
  - ⇒ CdL : rappelle qu'il n'y a pas eu de proposition faite dans ce secteur dans le DOCOB, car peu d'activité malgré la présence d'herbier et de spartine
- Au niveau de la baie des Veys, la zone est très contraignante pour les bateaux d'Isigny et de Carentan.

# Répartition spatiale des réserves :

- G. Bamas : il faut également parler de la trame bleue et de la jonction des cœurs de biodiversité.
  - ⇒ V. Toison + D. Rungette : en mer, on parle davantage de connexion entre sites. Le réseau d'AMP a été élaboré de façon à ce que les sites soient connectés.
- P. Feuilly: Il n'v a rien sur les autres sites? Qu'v a-t-il en Haute-Normandie?
  - ⇒ Le site Baie de Seine occidentale est le premier site sur lequel a été réalisée l'analyse de risque.
  - ⇒ Sur le littoral cauchois, une mesure propose la création d'une réserve nationale (en cours).

# Pertinence des mesures proposées pour les oiseaux :

- S<sup>t</sup> Vaast-la Hougue et la pointe du Hoc sont les sites les plus touristiques. Il y a donc un fort dérangement terrestre des colonies de phoque et d'oiseaux. Il est étonnant de limiter la fréquentation marine d'une partie d'un site très fréquenté par voie terrestre.
  - ⇒ V. Toison : Le GONm fait déjà un travail important à terre sur ces questions.
  - ➡ G. Debout : Il y a trois colonies très importantes d'oiseaux sur le site (Tatihou, les îles St Marcouf et Ste Marie-du Mont). Ces colonies sensibles au dérangement ont bénéficié de la mise en réserve des parties terrestres. L'outil réserves terrestres a fait ses preuves pour les oiseaux.
- Chausey est l'une des plus grandes réserves d'oiseaux d'Europe et il n'y a pas de réserve de pêche. [Remarque hors réunion du SYMEL : il existe une réserve de pêche de 500 ha sur le « Sund »]
  - G. Debout : le GONm est le gestionnaire de la réserve ornithologique de Chausey et on ne peut pas dire que tout va bien. Certaines espèces ne se portent pas bien.

#### Parallèle avec la gestion de la chasse à terre :

- G. Bamas : c'est un comble car les chasseurs auront le droit de chasser autour de l'île de Tatihou et du fort de l'îlet alors que les pêcheurs n'auront pas le droit de pêcher à cause du dérangement sur les colonies d'oiseaux.
  - ⇒ G. Debout : Si G. Bamas le souhaite, on peut proposer une zone de réserve de chasse sur ces lieux !
- G. Bamas: Les pêcheurs ont de la chance par rapport aux chasseurs qui ont « subi » des réserves (10% de surface) et des périodes d'interdiction pendant la migration et la reproduction. Les pêcheurs restent privilégiés vis-à-vis de Natura 2000. Jusqu'en 1974, la chasse était autorisée sur le Domaine public maritime (DPM); depuis 1974, des lots de chasse ont été définis par l'Etat.
  - D. Rungette + G. Bamas : La mise en place de réserves de chasse a pu être parfois ressentie comme contraignante, mais aujourd'hui les chasseurs sont unanimes pour reconnaître leurs effets bénéfiques ?
  - ⇒ V. Toison : les réserves de chasse ont par ailleurs montré leur efficacité pour des espèces migratrices bien plus mobiles que n'importe quelle espèce de poissons.

# Conclusion : Voir encadré en début de document.

Structure	NOM	Présent / représenté / excusé
AAMP - Antenne Manche Mer du Nord	Vincent TOISON	présent
AAMP - Antenne Manche Mer du Nord	Gwenola DE ROTON	présent
ACM Nord Cotentin	Gérard BAMAS	présent
Asso. des pêcheurs plaisanciers du Cotentin	Bernard CORBET	présent
Asso. des pêcheurs plaisanciers du Cotentin	Gerard HAY	présent
Asso. les amis de l'île du Large St-Marcouf	Hugues DUPUY	Représenté par : Pierre THOMINE
CDPM Calvados	Paul FRANCOISE	présent
CELRL Normandie	Elodie AGARD	présent
CRPMEM Basse Normandie	Catherine PAUL	présent
CRPMEM Basse Normandie	Nolwenn HAMON	présent
DDTM 50 - Direction Mer et littoral	Anne LE VEY	présent
DIRM MEMN	David SELLAM	présent
DREAL Basse-Normandie	Denis RUNGETTE	présent
DREAL Basse-Normandie	Jessica LAMBERT	présent
Fédération Chasse sous-marine Passion	Pierre FEUILLY	présent
Fédération Chasse sous-marine Passion	Serge CACCIA	présent
FFESSM / CD50	Pascal BIGOT	Représenté par : V. et E. MINAYO
FNPSAN	Nicolas LEBLANC	présent
FNPSAN	Frederic BLED	présent
GEMEL Normandie	Pascal HACQUEBART	présent
GONM	Gérard DEBOUT	présent
IFREMER Port en Bessin	Jocelyne MORIN	présent
Mairie Gatteville	Marie-Noëlle LEBORGNE	présent
Mairie Grandcamp-Maisy	M. le maire	présent
Mairie Isigny-sur-mer	M. le maire	présent
Manche Nature (+ CREPAN)	Anne-Marie DUCHEMIN	présent
Pêcheurs de Loisir en Mer du Val de Saire	Jean-Claude CLOLUS	présent
Plongeurs Naturalistes Normands	Philippe LE GRANCHE	Représenté par : N. BUNEL et M. TASSIGNY
PNR MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN	Jean-Baptiste WETTON	présent
Port de Barfleur	Henri DOUCHIN	présent
Port de Roubaril	Jean-Paul LEBOYER	présent
Syndicat mixte espaces littoraux de la Manche (SyMEL)	Ludivine GABET	présent
Syndicat mixte espaces littoraux de la Manche (SyMEL)	William ARDLEY	présent
Asso. des pêcheurs plaisanciers du Cotentin	Jean-Michel CALOT	excusé
CG Manche	Valerie BALAGUER	excusé
CRPMEM Basse Normandie	Béatrice HARMEL	excusé
CRPMEM Basse Normandie	Daniel LEFEVRE	excusé
DRDJSDS Basse Normandie	Bruno CHANDAVOINE	excusé
FFPM - Comité régional de Normandie	Jean-Louis QUENNEHEN	excusé
FNPPSF - CD pêche maritime de loisir 50	Claude RENARD	excusé
Mairie Néville-sur-Mer	M. le maire	excusé
ONCFS Normandie NPDCPicardie	Didier DONADIO	excusé
Ports Normands Associés	Philipe HUBERT	excusé
Sous-préfecture de Cherbourg	Yves HUSSON	excusé